

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-2023\_06\_026-DE

S L O W

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 27 juin 2023**  
**Convocation du 20 juin 2023**

**N° 2023\_06\_026**

**Objet : Petite Enfance - Lancement de la procédure de consultation pour les travaux de construction de la micro crèche de Pradons**

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre :                      pour : 37                      abstention : 2

**Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance et des actions sociales** rappelle aux conseillers communautaires que pour répondre aux demandes des familles du territoire et compenser la diminution de l'agrément de la crèche Les Galopins (Vallon Pont d'Arc) dû à la nouvelle réglementation, il a été décidé la création d'une micro crèche de 12 places.

Le bâtiment aura un niveau de performance élevé et permettra de limiter les dépenses en matière énergétique.

L'étude des matériaux sera un axe fort afin de favoriser le confort lié aux saisons et aussi lié à la santé des enfants et des professionnels.

Le lancement de la procédure de consultation est prévu pour juillet 2023.

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur l'autorisation à lancer la procédure de consultation,

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,  
A 37 voix pour et 2 abstentions (Max DIVOL – Maryse RABIER)

**Autorise** le Président à solliciter et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention auprès du Service Départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport et de la CAF.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

*SLOW*

ID : 007-200039808-20230627-2023\_06\_026-DE